

Présentation des Instituts

Rattachés au Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise, intégré au Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Ouest Vexin Val-d'Oise (GHT NOVO) avec le centre hospitalier René-Dubos de Pontoise, les instituts de formation sont situés au sein du centre psychothérapeutique des « Oliviers » qui bénéficie d'un cadre agréable de par sa superficie et ses espaces verts.

Équipe pédagogique et secrétariat

- 1 Directrice et 1 directrice adjointe
- 1 Coordinatrice pédagogique
- 9 Cadres Formateurs
- 1 Coordinatrice IFAS
- 2 Secrétaires
- 1 Documentaliste
- Des intervenants extérieurs professionnels

Notre IFSI a passé convention avec l'université Paris Diderot (Paris VII)

Moyens pédagogiques

- 1 amphithéâtre polyvalent
- 5 salles de cours
- 3 salles de travaux pratiques équipées (mannequins,...)
- 1 centre de documentation (ouvrages, revues, ordinateurs)
- Equipement vidéo, WIFI

Les étudiants ont également un accès à :

- 1 salle de détente
- 1 self



Réf : R-1788 MAJ janvier 2015 / INPS / Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Accès à l'IFSI-IFAS

En voiture



En train

Gare de Persan - Beaumont

En bus

L'IFSI-IFAS est desservi par le bus 2 (Gare SNCF Persan - Collège Blaise Pascal Viarmes - Gare SNCF / Collège Marcel Pagnol Montsault) Arrêt Les Oliviers



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Institut de Formation Aides - Soignants



Site Les Oliviers

Route de Noisy

95260 Beaumont sur Oise

Téléphone IFSI : 01 30 28 36 38

Téléphone IFAS : 01 30 28 36 40

Télécopie : 01 30 28 36 44

lfsi.ifas.beaumont@ght-novo.fr

Site Internet : lfsi-ifas-beaumontsuroise.com

La formation en soins infirmiers



L'infirmier(e) :

- ◆ dispense des soins préventifs, curatifs ou palliatifs sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu
- ◆ intervient dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, dans les structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration
- ◆ est soumis au respect des règles et du secret professionnels
- ◆ analyse, organise, réalise des soins et leur évaluation
- ◆ contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques
- ◆ participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation ou d'encadrement et d'éducation à la santé

Les soins infirmiers intègrent qualité technique et qualité relationnelle, conscience professionnelle et sens des responsabilités.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire en lien avec des situations professionnelles.

La durée de formation est de 3 ans, soit 6 semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

Cette formation s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures permettant aux étudiants en soins infirmiers d'obtenir, conjointement au diplôme d'état, le grade de licence.

Contenu de la formation

- ◆ Sciences humaines, sociales et droit
- ◆ Sciences biologiques et médicales
- ◆ Sciences et techniques infirmières, fondement et méthodes
- ◆ Sciences et techniques infirmières, interventions
- ◆ Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- ◆ Méthodes de travail

L'enseignement clinique s'effectue au cours de période de stage dans les milieux professionnels (60 semaines sur les 3 ans)

Les perspectives de carrière

Infirmier anesthésiste, puéricultrice, infirmier de bloc opératoire, cadre de santé, directeur des soins.

La formation infirmière

Les conditions d'admission

Âge: 17 ans, au 31 décembre de l'année des épreuves.

Peuvent être candidats :

- Les titulaires du Baccalauréat, du Brevet de Technicien Agricole (B.T.A.) ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U.).
- Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV.
- Les élèves de terminale (sous réserve de l'obtention du diplôme préparé : Bac, B.T.A. ou D.A.E.U.).
- Les candidats non bacheliers, retenus par le jury de validation des acquis.
- Les aides-soignant(e)s, les auxiliaires de puériculture et les aides médico-psychologiques ayant 3 ans d'exercice à temps plein.
- Les titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier non validé pour l'exercice de cette profession en France.

Les épreuves

Épreuves d'admissibilité :

Culture générale : durée = 2 heures, notée sur 20 points.

Un travail écrit à partir d'un texte relatif au domaine sanitaire et social
Tests psychotechniques : durée = 2 heures, notés sur 20 points.

Épreuve d'admission (notée sur 20 points) :

Présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social
Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'infirmier(e).



La formation aide-soignante

L'aide-soignant contribue à une prise en charge globale des adultes au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il participe (en collaboration avec l'infirmier(e) et sous sa responsabilité) à des soins visant à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie et il compense partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne comme manger, faire sa toilette, se vêtir, se déplacer, etc. Au cours de ses contacts journaliers avec les patients, il repère leur état de santé physique et moral. Il peut être amené à réaliser des activités d'animation.

Les conditions d'admission

Âge: 17 ans, au 31 décembre de l'année des épreuves.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

Sont dispensés :

- ◆ Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum de niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- ◆ Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum de niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- ◆ Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- ◆ Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Les épreuves

Épreuves d'admissibilité :

À partir d'un texte de culture générale :

- ◆ expliquer les idées principales d'un texte
- ◆ commenter les aspects essentiels d'un sujet traité

Une série de dix questions :

- ◆ Cinq questions de biologie humaine
- ◆ Trois questions portant sur les quatre opérations numériques
- ◆ Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette épreuve écrite, d'une durée de deux heures, est notée sur 20 points.

Épreuve d'admission (notée sur 20 points) :

Elle se divise en deux parties :

Présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social

Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant.

